

COUR DES ASSURANCES SOCIALES

Décision du 2 février 2011

Présidence de M. JOMINI, juge unique
Greffier : M. Germond

Cause pendante entre :

T. _____ SA, à Berne, recourante,

et

CAISSE NATIONALE SUISSE D'ASSURANCE EN CAS D'ACCIDENTS, à
Lucerne, intimée.

Art. 94 al. 1 let. c LPA-VD

Vu le recours formé le 5 novembre 2010 par T. _____ SA (ci-après: T. _____) contre une décision sur opposition rendue le 6 octobre 2010 par la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (ci-après: CNA), dans une affaire concernant l'assurée B. _____ (ci-après: la partie intéressée);

Vu la réponse au recours de la CNA ainsi que les observations de la partie intéressée;

Vu la déclaration de retrait du recours, envoyée le 1^{er} février 2011 à la Cour des assurances sociales par T. _____;

Considérant que la cause doit être rayée du rôle par le juge unique, par suite de retrait du recours (art. 94 al. 1 let. c LPA-VD [loi sur la procédure administrative du 28 octobre 2008, RSV 173.36]);

Qu'il n'y a pas lieu de percevoir de frais de justice ni d'allouer des dépens, B. _____ ayant déposé des observations sans l'assistance d'un avocat.

**Par ces motifs,
le juge unique
p r o n o n c e :**

- I.** La cause est rayée du rôle, par suite de retrait du recours.
- II.** Il n'est pas perçu de frais judiciaires ni alloué de dépens.

Le juge unique :

Le greffier :

Du

La décision qui précède est notifiée à :

- T. _____ SA,
- Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents,
- B. _____,
- Office fédéral de la santé publique (OFSP),

par l'envoi de photocopies.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours en matière de droit public devant le Tribunal fédéral au sens des art. 82 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral, RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne) dans les trente jours qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF).

Le greffier :